

La Rochelle, le

Direction des Sites et de la Nature  
Affaire suivie par : **Amandine LEBLOND-BERNARD**  
85, boulevard de la République  
17076 LA ROCHELLE Cedex 9  
Tél. : 05.46.317.277 - Fax : 05.46.317.290  
Email : [amandine.leblond-bernard@cg17.fr](mailto:amandine.leblond-bernard@cg17.fr)

Monsieur et Madame [redacted]

Objet : offre d'acquisition

P.J. : plan de situation  
promesse de vente

Madame, Monsieur,

Dans le but de protéger les milieux naturels fragiles, localement indispensables pour l'identité des sites, le Code de l'Urbanisme, en ses articles L. et R. 142-1 et suivants, a confié la gestion des Espaces Naturels Sensibles aux Départements

Le Conseil Général de la Charente-Maritime a défini des zones de préemption sur l'ensemble de son territoire pour mettre en œuvre sa politique de sauvegarde visant à acquérir des unités foncières cohérentes et d'assurer leur gestion patrimoniale à long terme.

Au titre de ce projet, le Département souhaite se porter acquéreur d'une parcelle dont vous êtes propriétaires, située sur la commune de **LA FLOTTE** en zone naturelle protégée, en espace boisé classé, non constructible, cadastrée **sectio... n°... -lieudit « ... »**, au prix de :

300 m <sup>2</sup> à 1,07 € soit .....	321,00 €
Clôture usagée, WC bois .....	300,00 €
<b>Total</b>	<b>621,00 €</b>

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître l'accueil que vous entendez réserver à cette proposition. Si celle-ci reçoit votre agrément, je vous prie de bien vouloir me retourner l'intégralité des documents joints, demandés et signés, ou prendre contact avec Madame LEBLOND-BERNARD au 05.46.31.72.77.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général,  
Pour le Président et par délégation,

Léon GENDRE  
Vice-Président du Conseil Général

**CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME  
DIRECTION DES SITES ET DE LA NATURE**

**PROMESSE DE VENTE**

Je soussigné(es) :

Ci-après désigné sous le vocable « le promettant ».

Promets, par ces présentes, de vendre au DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, dans le cadre de sa politique de protection des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux articles L. et R.142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, désigné ci-après sous le vocable « le bénéficiaire », l'immeuble dont la désignation suit :

**Commune de LA FLOTTE**

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface

Ainsi que ledit immeuble existe avec toutes ses dépendances, droits de mitoyennetés pouvant en dépendre, et tous immeubles par destination pouvant y être attachés sans réserve.

Le promettant s'engage à vendre au bénéficiaire de la présente promesse de vente et engage expressément ses héritiers ou représentants, fussent-ils mineurs ou incapables (mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle,...), à vendre au bénéficiaire à première réquisition l'immeuble ci-dessus désigné.

La réalisation de la présente promesse de vente ne pourra être faite qu'à la condition que la demande lui en soit faite par lettre recommandée avec avis de réception au domicile du promettant ou par notification par lettre recommandée avec avis de réception l'informant de la délibération du Conseil Général de la Charente-Maritime, avant le délai de 6 mois à compter de la signature de la présente. Passé ce délai, et par le fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire sera déchu de plein droit.

**PRIX**

Cette vente sera faite sous les conditions ordinaires et de droit, moyennant l'indemnité totale de

300 m <sup>2</sup> à 1,07 € soit	.....	321,00 €
Indemnités (clôture usagée, WC bois)	.....	<u>300,00 €</u>
<b>Total</b>		<b>621,00 €</b>

qui sera payable après accomplissement des formalités de publicité foncière.